L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 DÉCEMBRE 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 65, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 27 DÉCEMBRE.

☞ On trouvera au rez-de-chaussée du No. 65, rue Chartres, où se trouve notre bureau, un dépôt d'annonces contenant la liste complète des ... [illegible] ... qui paraissent journellement.

NOUVELLES D'EUROPE.—La seconde édition du *London Chronicle* du 8 décembre renferme les nouvelles d'Europe les plus récentes. On a reçu à Paris la nouvelle, vraie ou fausse, que le pape avait quitté Rome secrètement le 24 novembre au matin. Le Souverain-Pontife se serait déguisé afin de se soustraire aux poursuites de ses ennemis, et se serait rendu à Lesta, où il avait l'intention de s'embarquer, pour France. La tranquillité régnait à Rome, et le départ du pape n'avait causé aucune sensation. Le ministère avait obtenu un vote de confiance des chambres.

Il était question à Vienne aux dernières dates, que de la résolution prise, dit-on, par le gouvernement autrichien de se retirer de l'Union Germanique et de rappeler ses représentans de Francfort.

A Berlin, de nouvelles arrestations ont lieu tous les jours.—Il y a eu le 27 une collision à Munster entre la garnison et les citoyens; la garde civique a rétabli l'ordre.

Les journaux avaient annoncé que Windischgraetz avait été assassiné; il paraît que ce bruit est sans fondement.—Une lettre de Pesth, apprend qu'une tentative d'assassinat a été commise sur la personne du général Bem.

Le choléra a fait sa réapparition à St-Pétersbourg, et les victimes du fléau sont encore plus nombreuses qu'en juillet dernier.

BULLETIN SANITAIRE.—Il y a eu pendant les dernières vingt-quatre heures soixante-quatorze décès, dont 56 causés par le choléra.

HOPITAL DE CHARITÉ.

Rapport du 24 à 6 heures du soir, au 26 à la même heure (deux jours).

Admis—Du choléra,	68	
d'autres maladies,	64—132	
Renvoyés guéris du choléra,	15	
Morts du choléra,	50	
d'autres maladies,	8	

VERA-CRUZ.—Le steamer anglais *Teviot* a jeté l'ancre au mouillage de l'île aux Chats le 23 de ce mois. Il est parti de Tampico le 17 et a touché à Vera-Cruz le 19. Il n'apporte aucune nouvelle. Une partie de la cargaison du Teviot se compose d'environ deux cent cinquante mille piastres en espèces.

IMMIGRATION.—Le secrétaire d'Etat a soumis au Congrès un rapport sur l'immigration aux Etats-Unis. Il est arrivé dans les différents ports de l'Union pendant l'année qui s'est terminée le 30 septembre dernier, 229,483 émigrants dont 136,123 hommes et 93,360 femmes. Les trois Etats où le flot de l'émigration se porte de préférence sont New-York, le Massachusetts et la Louisiane.

CONGRÈS.—La Chambre des Représentans a adopté une résolution enjoignant au comité du district de Columbia d'examiner s'il ne conviendrait pas de rétrocéder ce district au Maryland.

OHIO.—Aux dernières dates, la Législature de l'Ohio n'était pas encore organisée.

INCENDIE A MOBILE.—Un incendie a éclaté samedi soir à Mobile. Une maison en bois à deux étages, située au coin des rues Dauphine et Emmanuel, a été réduite en cendres.

Correspondance de l'Abeille.

M. Vinton, rapporteur du comité des voies et moyens, est résolu de présenter, s'il est possible dans le courant de cette semaine tous les bills d'allocation. Cette besogne faite, la Chambre n'aura plus à s'occuper que de deux choses importantes: la modification du tarif et la création d'un secrétariat de l'intérieur. Pour ce qui est du tarif, les Etats de la Nouvelle-Angleterre et ceux du centre n'exigent d'autre protection qu'une taxe très-modérée sur les articles d'importation anglaise afin de leur permettre de lutter sans trop de désavantage contre la concurrence étrangère. Reste à savoir si le tarif sera réglé définitivement, qu'on n'en fasse plus une question politique, et que dans la fixation des droits de douane on consulte tous les intérêts, ceux du Sud comme ceux du Nord. N'était l'hostilité du Sénat, il serait possible de remanier notre code fiscal et de l'asseoir sur une base plus équitable, mais tant que cette hostilité durera la chose sera impossible.

M. Cabell, de la Floride, & M. Toombs, de la Georgie, ont siégé aujourd'hui pour la première fois. Les deux chambres sont à peu près au complet.

Nous avons appris ici que le général Taylor et M. Clay s'étaient écrits mutuellement; cette correspondance amicale a fait le plus grand plaisir aux whigs. Il nous importe qu'une cordiale entente règne entre ces illustres citoyens. M. Clay et le général Taylor sont tous les deux animés d'une noble ambition, celle de travailler pour le plus grand bien du pays. Ils professent des principes conservateurs et leur probité politique est bien connue; pourquoi donc seraient-ils divisés au sujet de tendances vers le même but? Le général Taylor s'est honoré et a rendu un grand service au parti en se rapprochant de M. Clay. Cet acte lui vaudra l'appui des partis. Ainsi soutenu, il réussira sans doute à introduire des réformes dans l'administration, et dans ce cas le pays demandera la confirmation de cette sage politique qui aura augmenté les sources de la prospérité publique.

Washington se repentira pas probablement au physionome accoutumée avant la fin de l'hiver. Les hauts fonctionnaires, qui d'ordinaire donnent des fêtes, font cette année des économies, car ils craignent qu'avec l'inauguration du nouveau président ils ne soient forcés de changer de résidence.

M. Robinson, membre locofoco de l'Indiana, a proposé à la Chambre de reconsidérer la résolution enjoignant au comité des territoires de préparer un bill pour établir un gouvernement territorial dans le Nouveau-Mexique et la Californie, en y excluant l'esclavage. La motion a été déposée sur le bureau.

M. Giddings a demandé la prise en considération de son bill qui propose de soumettre aux électeurs du district de Columbia la question de savoir si l'esclavage sera aboli dans ledit district. M. Giddings a déclaré qu'en matière de franchises électorales il était absurde de faire aucune distinction parmi les citoyens, qu'ils fussent blancs, noirs ou jaunes. Cette déclaration, que rien ne provoquait, a produit une certaine sensation dans la Chambre. La proposition de l'abolitionniste de l'Ohio a été repoussée à une majorité de 106 voix contre 77.

Au Sénat, M. Douglas a demandé le renvoi de son projet pour constituer en un Etat le Nouveau Mexique et la Californie, au comité des territoires dont il est le rapporteur. Cette proposition a donné lieu à un vif débat auquel MM. Butler, Berrien, King et quelques autres membres ont pris part. Bref dont tous prononcé pour le renvoi au comité judiciaire. La motion de M. Douglas a été repoussée, et le bill conséquemment référé au comité judiciaire.

M. Benton a réclamé la délibération sur le bill dont l'objet est la création d'un chemin de fer à travers l'isthme de Panama. La suite de la discussion, qui a duré deux heures, a été renvoyée à demain.

M. Sevier a été nommé, par le président, commissaire des Etats-Unis pour établir la frontière entre notre territoire et celui du Mexique, conformément aux stipulations du traité de paix. M. Polk paraît disposé à combler ses amis de faveurs.

H.

NOUVELLES DE FRANCE.

Par une de ces négligences, auxquelles l'administration générale des postes devrait nous avoir accoutumés, nous n'avons pas encore reçu nos journaux français qui auraient pourtant dû nous parvenir avant-hier. Dans cette situation et pour satisfaire nos lecteurs, autant qu'il est en notre pouvoir de le faire, nous empruntons au *New-York Herald* un aperçu de la dernière séance du 25:

"M. Barthélemy St-Hilaire:—Après quelques observations préliminaires, affirme que la Commission exécutive avait, dans les premiers jours de juin, ordonné à M. Cavaignac, alors ministre de la guerre, de concentrer dans Paris une force de 45,000 hommes. La Commission pensait que la tranquillité devait être sauvegardée par une force, et elle l'aurait été en effet si les ordres eussent été exécutés. La Commission voulait aussi faire venir à Paris quelques divisions de l'armée des Alpes. Pourquoi ces ordres n'ont-ils pas été exécutés?

"Une discussion très vive eut lieu à propos de la non-exécution de ces ordres au sein de la Commission. Le général Cavaignac déclara n'avoir pas reçu la lettre portant ces ordres; mais dans une conversation particulière avec M. B. St Hilaire, il avoua avoir reçu la lettre, en qualifiant très-sévèrement la conduite de son secrétaire, le général Foucher, qui fut destitué quelques jours après.

"Une émeute paraissait imminente, on délibéra sur le mode de l'attaquer. La Commission était d'avis ... [illegible] ... que l'on devait empêcher la formation des barricades. M. Ledru-Rollin ... [illegible] ... Le général Cavaignac ... [illegible] ... Le 23 juin, à 10 heures, deux bataillons de la ligne étaient engagés dans le 12e arrondissement, et ces deux bataillons, sur un ordre ... de M. Cavaignac, durent se retirer et laissèrent le 12e arrondissement livré à l'émeute.

"Abandonnée à elle-même devant les barricades, la garde nationale murmurait, non seulement de ne pas se voir soutenue par un seul soldat, mais aussi de voir toutes ses demandes de secours repoussées par un refus formel.

"Ce ne fut qu'à 3 heures que le général Cavaignac marcha sur les barricades de la rue du Temple.

"Ici l'orateur cherche à prouver qu'il était facile d'empêcher la construction des barricades, tandis qu'une fois construites elles devenaient autant de forteresses.

"Tout ce qu'on put obtenir du général Cavaignac fut d'envoyer chercher de l'artillerie à Vincennes.—Encore l'ordre ne fut-il exécuté que le jour suivant. Les plaintes du général Cavaignac ... Lorsque la garde nationale demandait des ordres on lui disait d'attendre:—de là, ses plaintes et ses imprécations.

"Le but du général Cavaignac n'était pas douteux; il voulait se rendre nécessaire. Après être entré dans des détails assez curieux sur les intrigues qui se croisaient au sein de l'Assemblée, il continue:

"Le 23 juin lorsque nous envoyâmes redemander de combien de troupes il pouvait disposer, il répondit: "Encore une fois je n'en sais rien."

"Le 24, au lieu de combattre l'émeute, on s'occupait dans l'Assemblée des conditions auxquelles le général Cavaignac consentait à se charger du pouvoir.

"Comme MM. Arago, Marie et l'orateur l'engageaient à donner des ordres, il répondit: "Pensez-vous que je sois ici pour vous défendre. Parisiens. Que la garde nationale défende votre vie et les boutiques.—Si une de mes compagnies était désarmée je me brûlerais la cervelle." A ceux qui lui annonçaient que l'on construisait des barricades partout, il répondit: "Qu'est-ce que cela fait? Si les parisiens sont décidés à se lever en masse, je me retirerai dans la plaine de St-Denis et là je leur livrerai bataille." Deux heures après, sous la pression toute puissante d'un immense danger, le général Cavaignac venait d'être mis en possession du pouvoir et la commission exécutive donnait sa démission.

"Le général Cavaignac répond—après un exorde très convenable et très digne, il convient des mesures qui lui ont été faites pour concentrer des troupes sur Paris; mais il soutient que cette concentration a eu lieu autant que le permettait l'état matériel des casernes. Quinze jours après la réception de ces ordres l'avait environ 25,000 hommes. Peu après, l'effectif était porté à 45,000 et 53,000 en y comprenant le détachement de l'armée des Alpes. La preuve de ces faits résulte de pièces officielles que voici et dont on peut vérifier l'exactitude au ministère de la guerre. Il lit toutes ces pièces tendant à établir qu'il a fait tous les efforts imaginables pour grossir la garnison de Paris et, qui plus est, de la composer, au moyen de mutations, de vieilles troupes de préférence; et que dans ce but il a présidé lui-même aux mouvemens. Sur ce point il en appelle au témoignage du général Bedeau qui se lève et dit: "Tout cela est de la plus exacte vérité."

Du rapport de la commission d'enquête il résulte qu'il y avait le 23 juin à Paris un effectif de 22,300 hommes, et entre Paris, Versailles et St-Germain 29,929 hommes.

"J'ai donc mis rigoureusement à exécution les ordres de la commission. Qui pourrait croire d'ailleurs que la Commission aurait gardé un mois entier un ministre désobéissant?

"Ici il explique longuement et à la parfaite satisfaction de l'assemblée tous les mouvemens de troupes qui avaient eu lieu sur le Luxembourg à la demande de la commission.

"Quant au système de défense adopté je ne l'ai point inventé, ni par conséquent improvisé. Mais ce système la commission l'approuvait ou ne l'approuvait pas. S'elle l'a trouvé bon cela me suffit. J'ai toujours pensé que la meilleure chose pour défendre une ville contre l'émeute c'est l'unité de commandement. Ce qui, au point de vue matériel, a perdu les deux dernières monarchies, c'est la dispersion des forces. J'avais donc pris la résolution de ne rien entreprendre sans avoir toutes les forces concentrées sous ma main et la commission exécutive devant laquelle j'exposai mon plan, pensait autrement, elle n'avait qu'à changer son ministre. Elle ne le fit pas—donc qu'on ne dise pas qu'elle a désapprouvé mon plan. Outre cela je l'avais soumis, quelques jours avant l'événement, aux généraux Lamoricière, Bedeau et Foucher qui tous l'avaient approuvé. Je considère leur silence comme un acquiescement ... [illegible].

"Vous comprenez bien, sans qu'il faille employer des termes techniques, que la dispersion et l'isolement des troupes les exposaient à être cernées et désarmées, comme cela est arrivé sur la place des Vosges. Est-ce que tous les rapports de police ne disent pas que l'on comptait sur des barricades sur tous les points? Comment donc les troupes auraient-elles pu agir et où auraient-elles pu se réunir?

L'honorable général termine en protestant contre les paroles qu'on lui attribue à l'égard des Parisiens, qui ont combattu avec une bravoure au-dessus de tout éloge.

La séance est suspendue pendant quelques heures. A la reprise, M. Barthélemy St-Hilaire réplique et reproduit certains faits—mais il soutient avoir accusé le général d'une ambition criminelle. Il veut seulement faire peser sur l'honorable général les fautes qui sont par erreur imputées à la commission exécutive.

Le général Cavaignac: Je n'ai que peu de mots à ajouter.

Beaucoup de personnes se plaignent, dit l'honorable membre, de ce que je n'ai pas envoyé le 23 des troupes sur tous les points où l'on en demandait: mais il m'avait été obligé de répondre à toutes ces requisitions trois cents bataillons n'auraient pas suffi. Quant aux intentions, il ne peut en juger que par les actes, et ces actes sont évidemment au-delà de l'intention avouée par l'honorable membre.

M. Garnier-Pagès se plaint amèrement de l'intolérable position que fait l'assemblée, à lui et à ses amis, laquelle ne peuvent ouvrir la bouche sans être interrompus, interpellés, menacés, juste comme aux beaux jours de M. Guizot—et de ce qu'à des faits on répond par des personnalités.

La preuve que nous le donnons pas des scrutins faibles, dit-il, c'est que lui-même M. B. St Hilaire n'avons voulu entrer dans votre ministère lorsque vous nous l'avez fait offrir.

"C'est nous, M. Cavaignac, qui vous avons fait général de division, gouverneur de l'Algérie, ministre de la guerre, le pouvoir d'avoir eu la main à ceux qui ont voulu nous renverser; nous vous avons soutenu, et vous nous avez abandonnés: vous êtes un ingrat."

Le général Cavaignac nie les faits et laisse au pays à prononcer sur le reproche d'ingratitude.

M. Ledru-Rollin soutient après quelques remarques préliminaires, que, dans son opinion du moins, on aurait pu empêcher la formation des barricades en agissant à temps avec l'armée et la garde nationale réunis. L'opinion du général Cavaignac prévalut. Mais je pensais au moins, dit-il, qu'il y avait 20,000 hommes prêts à répondre au premier signal. Je fus tout le jour au siège du gouvernement. Plus de dix fois le général Damesme envoya demander un bataillon, un seul; il ne put pas l'obtenir—Vous vouliez concentrer vos troupes, soit; c'était apparemment pour les employer autrement, sans cela, cette concentration aurait été sans objet. Mais je vous défie de montrer les avantages résultant de votre système. Depuis trois heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, je reçus comme membre de la commission, 300 personnes me disant toutes: "Au secours! nos frères. Du secours, donnez-nous donc du secours!" Et pendant ces quinze heures, vous n'avez laissé seul, après m'avoir dit, en me quittant, que vous alliez revenir dans une demi-heure et m'avoir recommandé de ne point donner d'ordres de crainte qu'ils ne fussent contraires aux vôtres.

J'admets la concentration des troupes: mais où s'est-elle effectuée? où étaient les 20,000, les 15,000, ou même les 10,000 hommes? répondez moi la dessus. Les généraux Damesme, Bedeau et Lamoricière, demandaient du renfort, et vous ne leur en avez pas donné. Pourquoi? de 3 heures du matin à 11 heures du soir, on venait de toutes parts réclamer du secours et nous ne pouvions répondre. Le général en chef n'était pas là. Mais où était-il? aux barricades, nous dit-on—Ce n'était pas sa place. Il avait assez de bons généraux sous lui—Sa place était à l'assemblée où se trouvait la commission exécutive.

Le général Cavaignac: Je suis surpris de voir M. Ledru Rollin à la tribune. Je lui répondrai cependant. Si nous exposons tous les deux nos services, on verra quel est celui qui a le mieux servi la République. Insultez-moi; si j'étais homme à profiter de mes avantages, soyez certain que je préférerais vos insultes à vos louanges.

Le général entre ensuite dans de grands détails pour répondre à la question qui lui est faite sur la concentration des troupes.

M. Dupont de l'Eure propose un ordre du jour motivé en ces termes: "L'assemblée nationale, persistant dans son décret du 28 juin 1848 ainsi conçu: *Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie*—passe à l'ordre du jour." Cet ordre du jour est adopté par 503 contre 34.

Pour contrebalancer l'effet produit, à ce que l'on assure, par cette séance en faveur du général Cavaignac, Louis Napoléon a publié le manifeste électoral dont on loue généralement la modération et dont ou de ses ... [illegible] ... Le voici textuellement:

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE A SES CONCITOYENS.

Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé représentant du peuple. A la veille d'élire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme symbole d'ordre et de sécurité.

Ces témoignages d'une confiance si honorable, s'adressent, je le sais, bien plus à ce nom qu'à moi-même, qui n'ai rien fait encore pour mon pays; mais plus la mémoire de l'empereur me protège et inspire vos suffrages, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentimens et mes principes. Il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque entre vous et moi.

Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'empire et la guerre, tantôt l'application de théories subversives. Elevé dans les pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposeront vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

Si j'étais nommé Président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice pour défendre la société audacieusement attaquée; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes. Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.

Quel que soit le résultat de l'élection, je m'inclinerai devant la volonté du peuple, et mon concours est acquis d'avance à tout gouvernement juste et ferme qui rétablisse l'ordre dans les esprits comme dans les choses; qui protège efficacement la religion, la famille, la propriété, bases éternelles de tout état social; qui provoque les réformes possibles, calme les haines, réconcilie les partis, et permette ainsi à la patrie inquiète de compter sur un lendemain.

Rétablir l'ordre, c'est ramener la confiance, pourvoir par le crédit à l'insuffisance passagère des ressources, restaurer les finances.

Protéger la religion et la famille, c'est assurer la liberté des cultes et la liberté de l'enseignement.

Protéger la propriété, c'est maintenir l'inviolabilité des produits de tous les travaux; c'est garantir l'indépendance et la sécurité de la possession, fondemens indispensables de la liberté civile.

Quant aux réformes possibles, voici celles qui me paraissent les plus urgentes:

Admettre toutes les économies qui, sans désorganiser les services publics, permettent la diminution des impôts les plus onéreux au peuple; encourager les entreprises qui, en développant les richesses de l'agriculture, peuvent, en France et en Algérie, donner du travail aux bras inoccupés; pourvoir à la vieillesse des travailleurs par des institutions de prévoyance; introduire dans nos lois industrielles les améliorations qui tendent, non à ruiner le riche au profit du pauvre, mais à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous.

Restreindre dans de justes limites les emplois qui dépendent du pouvoir, et qui souvent font d'un peuple libre un peuple de solliciteurs.

Eviter cette tendance funeste qui entraîne l'Etat à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui. La centralisation des intérêts et des entreprises est dans la nature du despotisme. La nature de la République repousse le monopole.

Enfin, préserver la liberté de la presse de deux excès qui la compromettent toujours: l'arbitraire et sa propre licence.

Avec la guerre, point de soulagement à nos maux. La paix serait donc le plus cher de mes désirs. La France, lors de sa première révolution, a été guerrière, parce qu'on l'avait forcée de l'être. Aujourd'hui qu'elle n'est pas provoquée, elle peut consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques, sans renoncer à une politique loyale et résolue. Une grande nation doit se taire ou ne jamais parler en vain.

Songer à la dignité nationale, c'est songer à l'armée dont le patriotisme si noble et si désintéressé a été souvent méconnu. Il faut, tout en maintenant les lois fondamentales qui font la force de notre organisation militaire, alléger et non aggraver le fardeau de la conscription. Il faut veiller au présent et à l'avenir non seulement des officiers, mais aussi des sous-officiers et des soldats, et préparer aux hommes qui ont servi longtemps sous les drapeaux une existence assurée.

La République doit être généreuse et avoir foi dans son avenir; aussi, moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra sans danger faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles.

Tels sont, mes chers concitoyens, les idées que j'apporterais dans l'exercice du Pouvoir, si vous m'appeliez à la Présidence de la République.

La tâche est difficile, la mission immense, je le sais! Mais je ne désespérerais pas de l'accomplir en conviant à l'œuvre, sans distinction de parti, les hommes que recommandent à l'opinion publique leur haute intelligence et leur probité.

D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, il y a un moyen infaillible de faire le bien, c'est de le vouloir.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Paris, le 27 novembre 1848.

"Une scène déplorable s'est passée à l'Assemblée nationale, le 25, pendant le dépouillement du scrutin sur l'ordre du jour.—M. Félix Pyat, ayant apostrophé M. Proudhon sur ses votes systématiquement contraires à la Montagne, et, celui-ci lui ayant répondu d'une façon désagréable, a souffleté son collègue qui lui a répondu, dit-on, par un vigoureux coup de poing. Cet échange de civilités inciviles d'avoir des suites graves. On ne croit que qu'ils avaient essayé de se battre d'abord au bois de Boulogne, puis à St-Ouen; mais que l'intervention de la police avait à deux reprises empêché leurs belliqueuses dispositions. *Courrier des E. U.*

INSURRECTION A ROME.

Détails officiels.

La nouvelle de l'assassinat et de la mort de M. Rossi, publiée à Paris, d'après une dépêche télégraphique,—puis démentie,—est aujourd'hui définitivement confirmée. Depuis plusieurs jours on annonçait à Rome des désordres, une insurrection pour l'ouverture du parlement romain. Le gouvernement avait pris des mesures énergiques, augmenté le nombre des troupes dans la ville, et exprimé la plus ferme résolution de réprimer toute tentative de soulèvement. M. Rossi, ministre de l'intérieur, avait déclaré qu'il ne tolérerait aucun désordre, et qu'il ferait bonne justice des perturbateurs.

Le 15 novembre, une foule compacte environnait le palais législatif. Au moment où M. Rossi descendait de voiture pour monter les degrés du palais de la chancellerie afin d'entrer dans la chambre des députés, des sifflets et des huées se sont fait entendre. Le ministre n'y a répondu que par un sourire. Alors, un homme du peuple s'élançant sur lui, l'a frappé d'un coup de couteau à la gorge. Le ministre a pu encore gravir deux ou trois marches, puis il est tombé dans les bras des personnes qui l'entouraient, et quelques minutes après, il est mort dans les appartemens du cardinal Gazzoli.

Nous ne croyons du reste pouvoir mieux faire que de laisser parler M. d'Harcourt, ambassadeur à Rome, dont les dépêches officielles sur les événemens des 15, 16 et 17 novembre ont été rendues publiques. Pour faire apprécier, la valeur de ces récits, nous devons dire que, depuis la matinée du 16 jusqu'à minuit, les ambassadeurs de France, de Russie, d'Espagne, de Bavière et de Hollande, n'ont cessé d'entourer le pape, et ont vu ainsi tous les désordres qui ont eu lieu. On verra par les dates des trois dépêches suivantes, que M. d'Harcourt a écrit pour ainsi dire heure par heure l'histoire de ces trois journées.

"Rome, 16 novembre 1848.

"Monsieur le ministre,

"J'ai eu l'honneur de vous écrire par le télégraphe pour vous annoncer que M. Rossi, ministre de l'intérieur, avait été assassiné hier à une heure, comme il descendait de voiture pour entrer à la chambre des députés. Il a été frappé d'un coup à la gorge dont il est mort sur-le-champ.

"Le meurtrier n'a pas été arrêté; on ne l'a pas même essayé; quelques gendarmes et gardes nationaux qui étaient sur les lieux ont laissé faire.

"La population est restée froide et muette devant cet événement.

"C'est à peine si le serviteur du ministre a pu trouver un second pour transporter dans une chambre voisine le corps de son maître.

"L'Assemblée, sur les degrés de laquelle s'était commis le meurtre, a continué gravement la lecture de son procès-verbal, et il n'a pas été fait la moindre mention de l'incident pendant toute la durée de la séance.

"Le soir, les meurtriers et leurs adhérens, au nombre de quelques centaines, avec les drapeaux en tête, ont été fraternisés avec les soldats des casernes, et l'autorité ne s'est inquiétée nulle part; le directeur de la police, pressé de prendre quelques mesures énergiques, s'y est refusé et s'est retiré.

"Ce matin, le ministère tout entier a donné sa démission, et il est bien difficile de concevoir aucune combinaison possible, aucune chance pour rétablir l'ordre après ce qui vient de se passer.

"C'est là où en sont les successeurs des anciens Romains!"

"Rome, le 17 novembre 1848.

"Monsieur le ministre,

"J'ai eu l'honneur de vous rendre compte du meurtre de M. Rossi.

"Hier, nous avons eu la continuation de ces excès, qui vous feront peut-être regretter, de n'avoir pas, dans le temps, donné quelque appui au souverain pontife; il est difficile d'assister à un spectacle plus triste pour la nation, que celui dont nous avons été les témoins oculaires.

"Vers deux heures, une assez grande foule de peuple s'est transportée au Quirinal, avec un programme connu à l'avance et sorti des presses du Cercle populaire; programme qui consistait à renvoyer le ministère, à en former un autre, à former une constituante, à déclarer solennellement la guerre, etc.

"Il y a dans l'intérieur du Quirinal une centaine de Suisses, qui sont seuls préposés à la garde du pape avec quelques gardes-du-corps.

"Quand les Suisses ont vu cette manifestation hostile, ils ont fermé les portes et se sont préparés à se défendre.

"Le corps diplomatique avait eu le temps d'entrer dans le palais, et d'offrir au pape son appui moral contre les violences qu'on pourrait vouloir lui faire.

"Ce rassemblement a d'abord procédé par menaces pour se faire ouvrir, et voyant qu'on n'obtempérait pas à ses désirs, il a cherché à mettre le feu à la porte principale; quelques coups de fusil des Suisses ont suffi pour le faire reculer. Ils ont cherché un peu à s'éloigner.

"Jusque là, il n'y avait que la population qui fût en jeu; ainsi, l'attaque, à ce qu'il paraît, pas durée longtemps, et cette population commençait à se disperser; quand nous avons été témoins, à notre grand étonnement, d'un spectacle inattendu.

"La garde civique, la gendarmerie, la ligne et le régiment, au nombre de quelques milliers d'hommes, en uniforme, avec la musique et les tambours en tête, sont venus se mettre en bataille sur la place du Quirinal, et ... [illegible] ...

"Comme les Suisses ... [illegible] ...

"On ... [illegible] ...

"On est entré alors en pourparlers, on a proposé au pape une liste ministérielle, en tête de laquelle figuraient MM. Mamiani, Sterbini, Galetti, etc., qu'il a adoptée, en protestant toutefois contre la violence qu'on lui faisait, et en déclarant qu'il s'en remettait aux chambres des autres mesures qu'on prétendait lui imposer.

"Aujourd'hui, l'autorité du pape est absolument nulle; elle n'existe plus que de nom, et aucun de ses actes ne sera libre et volontaire."

La troisième dépêche est du 18 novembre. Elle annonce la composition du ministère.

"Monseigneur Muzzarelli, prélat, aujourd'hui président de la chambre haute, président du conseil et ministre de l'instruction publique; affaires étrangères, Mamiani; intérieur, Galetti; travaux publics, Sterbini; guerre, Campanello; finances, Lunati; justice, Sereni.

"On croit que la chambre haute va être dissoute.

"Les Suisses vont être congédiés, et c'est la garde nationale qui occupe tous les postes du château.

"C'est le Cercle populaire qui décide de presque toutes les combinaisons.

"Le pape, au milieu de protestations officielles contre ce qui vient de se passer, n'a pas laissé cependant de témoigner qu'il cédait à la violence. Le corps diplomatique est assez incertain sur la conduite qu'il doit tenir, en cette occurrence à l'égard du nouveau gouvernement. Je crois qu'il serait convenable de se tenir sur la réserve jusqu'à ce qu'il ait plu au pape, qu'il ait montré la conduite qu'il va tenir à l'égard de la France. J'en ai parlé dans ce sens à mes collègues, qui ont partagé mon opinion, mais je vous serai obligé de vouloir bien me donner vos instructions à cet égard."

Deux des ministres nommés par le pape sur la désignation du peuple, M. l'abbé Rosmini et M. Sereni, ont décliné l'honneur de faire partie du cabinet.

Le 17 au matin, la présence des Suisses, qu'on voyait encore aux portes du Quirinal, a derechef irrité le peuple. Une foule de gardes nationaux armés et sans armes, s'est amassée autour du palais, exigeant qu'on lui livrât ces agens de la tyrannie. On est cependant parvenu à étouffer en germe cette émeute nouvelle. Une capitulation pour les Suisses a été proposée par le pape et acceptée par le peuple. Ils auront tous la vie sauve. A cette condition, ils ont déposé les armes, et devaient, le soir même du 17, quitter la capitale des Etats-Romains.

Le pape n'a point cherché à s'enfuir de Rome, il n'a point, ainsi que le disaient de nombreuses correspondances, déclaré qu'il n'entendait plus prendre part aux affaires du gouvernement. Profondément affligé, mais résigné, remplir jusqu'au bout sa mission patriotique, Pie IX s'associe au nouveau ministère pour accomplir, par les voies constitutionnelles, tout ce qu'il y a de réalisable dans les vœux du peuple. On comprend tout ce que la conscience du pape doit souffrir, et du silence forcé de la justice devant l'assassinat de M. Rossi, et des applaudissemens prodigués par une foule frénétique aux auteurs de ce crime; mais il fait taire cette douleur pour vaquer aux affaires publiques. Pie IX a nommé le colonel Joseph Galliano lieutenant-général commandant la garde civique de Rome, en remplacement du prince Aldobrandini. Par un ordre en date du même jour, Sa Sainteté a prescrit que la garde du château Saint-Ange serait composée mi-partie de troupe de ligne et de garde civique. Le pape a approuvé une résolution du ministère ayant pour objet de créer une légion mobile de 1,000 hommes, qui sera réunie aux soldats revenus de Vicence. Enfin, opposant la dignité à l'injure, le calme de la raison à la violence, le pape a approuvé, le 18, un programme délibéré par le ministère, et dont voici les principaux passages:

"Parmi ces principes, il en est un qui a obtenu par acte solennel l'assentiment du prince (le principe de la nationalité italienne). Quant à un autre (celui d'un pacte fédéral), promesse a été faite par le prince qu'il se concerterait avec le ministère pour que des propositions en ce sens fussent présentées à l'approbation des chambres.

"Le principe de la nationalité italienne proclamé par notre peuple et par les chambres, a été sanctionné sans réserve par le prince, alors qu'avec un zèle tout paternel, il disait à l'empereur d'Autriche dans sa lettre à ce prince:

"Attendu que pour réaliser ce bien, nous croyons indispensable d'exécuter les délibérations adoptées par la chambre des députés concernant l'indépendance italienne, notre ferme résolution de mettre en pratique ces délibérations, n'est pas autre chose qu'une franche adhésion aux vœux des représentans du peuple." Nul ne doutera de notre pleine adhésion au programme du 5 juin, accueilli avec tant d'enthousiasme par les chambres délibératives.

"La convocation d'une constituante à Rome, et la rédaction d'un pacte fédéral, sont des principes et des maximes que nous trouvons formulés dans le vœu exprimé par nos chambres pour la convocation d'une diète à Rome, destinée à discuter les intérêts généraux de la patrie commune.

"Aujourd'hui qu'à ce vœu, à cette maxime fondamentale vient se joindre l'assentiment du prince que l'Italie entière a salué comme l'initiateur de sa liberté et de son indépendance, notre cœur palpite à l'idée de la proximité du moment où il nous est donné de voir mettre en ce pacte fédéral, qui, respectant l'existence des Etats particuliers et laissant intact leur forme de gouvernement, servira à assurer la liberté, l'union et l'indépendance de l'Italie. Cette œuvre sera sa perfection, à notre avis, alors que y assoieront la gloire de Rome et le nom du pontife vénéré."

Dans la soirée du 18, le théâtre Argentina devait être illuminé à giorno, en l'honneur du nouveau ministère, le programme annonçait, en outre, une composition musicale du maestro Magarazzi et plusieurs hymnes au pontife.

Le relevé officiel des pertes éprouvées par le peuple dans la journée du 16 annonce que le chiffre des morts et des blessés n'a pas dépassé quinze. On ne donne pas le relevé des Suisses qui ont succombé, mais Monsignor Palma, secrétaire de S. S. pour les lettres latines, qui regardait par une fenêtre, a été tué d'un coup de fusil. C'était un ecclésiastique fort savant et fort charitable.

Une lettre de Rome, 20 novembre, adressée au journal l'*Alba*, contient ce qui suit:

"Rien de nouveau. La plus parfaite tranquillité a succédé à la commotion générale. C'est au nouveau ministère à marcher droit dans la voie libérale s'il veut éviter des collisions nouvelles. Le ministre Campello est arrivé. Le pape paraît très content de la tranquillité dont jouit la ville."

Chronique locale.

ASSAUT MEURTRIER.—Une tentative de meurtre a été commise dimanche soir par W. F. C. Duplessis sur la personne d'Auguste Erbogasie, l'assaillant, qui depuis quelque temps en voulait à sa victime, avait même conçu le dessein de le tuer pour ... [illegible] ... dans la rue ... que rien ne ... sur le recorder Genois, sur lequel il l'avait projeté d'accomplir sa vengeance. Erbogasie a reçu deux blessures dangereuses faites avec un couteau de boucher. Duplessis a été envoyé à la prison de Paroisse, mais l'asile des fous serait certainement un lieu plus convenable pour son état.

COUPS DE POIGNARD.—Edmond West, second à bord du navire *Theophile*, accusé d'avoir donné des coups de poignard à un nommé William Brown, a été arrêté et mis en prison jusqu'à ce qu'il tend l'examen de son affaire.

—Théophile Poin, h. c. l., accusé d'avoir, pendant une rixe, donné des coups de couteau à un nommé Frédérick, h. c. l., a été arrêté hier dans la 3ème Municipalité et envoyé en prison.

—Maguire, accusé d'avoir volé une malle appartenant à Julia Wilson, a été examiné hier par le recorder Seuzeneau et envoyé devant la 1ère Cour de District.

—William Olivier, accusé d'avoir volé dans le magasin de M. Simmons, rue Royale, une bague en diamant valant $100, a comparu hier devant le recorder Genois, qui l'a renvoyé à la 1ère Cour de District.

—Wm. Sulleyin, accusé d'avoir assailli Richard Freeman avec l'intention de le tuer, a été arrêté hier dans la 1ère Municipalité.

CONSEIL DE LA 1ÈRE MUNICIPALITÉ.—Ce Conseil s'est réuni hier soir. Le rapport du comité des finances a été adopté article par article. Ce document important sera publié dans nos colonnes demain ou le jour suivant, avec le retour officiel de la séance.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Séance de Mercredi, 20 décembre 1848.

Le Conseil se réunit à la requête du Maire. M. Allan est appelé au fauteuil.

MEMBRES PRÉSENTS—MM. Allan, Beebe, Benit, Barbard, Day, Rice, Roselius, Burgi, Vandergriff et Wilder—10.

MEMBRES ABSENTS—MM. Holabion et Smith—2.

Sur motion, le Conseil procède au scrutin à l'élection d'un président.

MM. Day et Beebe sont nommés vérificateurs. Sur dix voix, M. Beebe en reçoit 7. Voix perdues 3—M. Beebe est conséquemment déclaré, dûment élu président du Conseil.

Le Conseil décide que le procès verbal de la dernière séance ne sera pas lu.

On lit le message suivant transmis par le Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS, 19 décembre 1848.

Au président et aux membres du Conseil Général de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs—J'ai reçu le compte-rendu de vos délibérations du 12 courant, et je vois que vous avez ... [illegible] ...

M. Waldo Smith [illegible] ...

... [illegible] ...

M. Wilder propose de rafraîchir 25 le ordonnance imposant une taxe sur les drays.—Adopté.

M. Burgi propose de fixer la taxe à $30. L'appel nominal est réclamé. MM. Beebe, Benit, Bernard, Burgi votent dans l'affirmative; MM. Allan, Day, Rice, Roselius, Vandergriff et Wilder dans la négative. La résolution est conséquemment rejetée.

M. Bernard propose de fixer la taxe à $25 pour chaque personne possédant un dray seulement et $20, par dray, toutes les fois qu'on en possède plus d'un. L'appel nominal est réclamé. MM. Beebe, Benit, Bernard et Burgi votent dans l'affirmative; MM. Allan, Day, Rice, Roselius, Vandergriff et Wilder dans la négative—6 voix. La motion est conséquemment rejetée.

M. Rice propose de fixer la taxe sur les drays et charrettes à quinze piastres. Cette motion, mise aux voix, est rejetée.

M. Day propose de fixer la taxe à $20, et présente la résolution suivante:

Résolu que les taxes sur les drays, charrettes, &c., seront de $20, payables par semestres et d'avance, juillet, janvier, et le 1er juillet de chaque année, et que l'on paiera pour l'estampage de chaque dray, charrette, &c. 50 cents.

L'appel nominal est réclamé. MM. Allan, Beebe, Benit, Bernard, Day, Burgi, Roselius, Vandergriff votent dans l'affirmative—8 voix; MM. Rice et Wilder votent dans la négative—2 voix. La résolution est conséquemment adoptée.

M. Day propose de confirmer l'ordonnance passée à la dernière séance, avec l'amendement ci-dessus proposition est adoptée.

M. Burgi présente la résolution suivante:

Résolu que, partir du 1er janvier prochain les voitures à quatre roues (carrosses, cabriolets et les voitures à deux roues) paieront annuellement $10.

M. Day propose de substituer $15 et $10 et du substituer $10 et $15. L'appel nominal est réclamé. MM. Allan, Benit, Day, Roselius et Vandergriff votent dans l'affirmative; MM. Beebe, Bernard, Burgi et Wilder dans la négative. La motion est rejetée.

M. Rice propose de substituer $16 et $14. L'appel nominal est réclamé. MM. Allan, Benit, Day, Roselius et Wilder votent dans l'affirmative—5 voix; MM. Beebe, Bernard, Burgi, Vandergriff et Wilder votent dans la négative—4 voix.

La résolution est adoptée dans la forme suivante:

Résolu qu'à partir du 1er janvier prochain, toutes les voitures à quatre roues paieront une taxe annuelle de vingt piastres, et que les cabs et autres voitures à deux roues, une taxe annuelle de seize.

M. Burgi propose d'amender la seconde section de l'ordonnance passée à la dernière séance fixant un taux uniforme de taxes, etc. L'amendement est ainsi conçu:

Résolu que la taxe sur les cafés, etc., sera payable par trimestre.—La suspension du règlement est accordée et l'amendement est adopté.

M. Burgi présente l'amendement suivant à l'ordonnance ci-dessus mentionnée:

Résolu que la taxe pour les personnes faisant les affaires, selon l'article 6 de l'ordonnance décrétant un taux uniforme de taxes, soit et demeure fixée à $50 par an.

Cet amendement est adopté.

M. Roselius présente l'amendement suivant à l'article 7 de l'ordonnance:

Bien entendu que quiconque vendant des marchandises fabriquées exclusivement par lui-même dans cet Etat ne sera pas soumis au paiement de dite taxe.

Cet amendement est adopté.

M. Day présente la résolution suivante, laquelle, après la suspension du règlement, est adoptée:

Résolu que l'ordonnance fixant un taux uniforme de taxes, telle qu'elle a été passée à la dernière séance et avec les amendemens qui ont été introduits dans la présente séance, soit et demeure adoptée.

M. Allan présente les résolutions suivantes, lesquelles, après la suspension du règlement, sont adoptées:

Résolu par le Conseil Général que les Conseils des trois Municipalités sont et demeurent invités à nommer chacun un comité pour faire les préparatifs nécessaires à la célébration du 8 janvier 1815.

Il est, en outre, résolu qu'un comité de 3 membres de ce Conseil soit nommé par le président pour s'entendre avec les comités municipaux sur les dits préparatifs.

Le président désigne MM. Roselius, Allan et Vandergriff pour former le comité.

M. Benit présente la résolution suivante, laquelle, après suspension du règlement, est adoptée:

Résolu qu'un congé de quinze jours à partir du 23 courant, soit accordé à Richard Hagan, secrétaire de ce Conseil.

M. Day présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après la suspension du règlement, est adoptée:

Résolu qu'un congé de soixante jours soit accordé à M. J. Wightman Smith.

M. Vandergriff présente la résolution suivante laquelle, après la suspension du règlement, est adoptée:

Résolu que la résolution décrétant que la taxe sur les drays et charrettes sera payable par semestres, soit amendée de manière à décréter que la taxe sur les drays et charrettes sera payable d'avance le 1er de janvier, le 1er avril, ... [illegible] ... licence au mois de juillet portant les lettres JL.

Sur motion, le Conseil s'ajourne au mercredi, 10 janvier prochain, à 5 heures P. M.

RICHARD HAGAN, Secrétaire.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 26 déc. 1848.

Le marché au coton a été très actif aujourd'hui, les ventes s'élèvent à 7,500 balles à des cours très fermes. Low middling à middling 5¼ à 5½—Good middling 5¾ à 6 c.

SUCRE—Ce marché est peu actif, les ventes ont été de 300 boucauts.—La Mélasse est à la baisse, 500 barils ont été vendus 20 à 20¼ c. le gallon.

FARINE—Cet article continue à baisser. Les ventes s'élèvent à 4,000 barils de $4 50 à $4 75 pour Ohio. La demande du maïs est plus active. Les transactions sont de 16,000 avec de 40 à 45 c. le boisseau.

PROVISIONS—La demande est faible, les cours sont les mêmes.

CHANGE—Le change se vend un peu plus facilement, il n'y a cependant aucun changement dans le taux:

Sterling 7½ (a) 9½ p. 0/0 de prime; France 5 f. 25 (a) 5 f. 30—Traites sur New York 60 jours 1½ (a) 1¾ p. 0/0 d'escompte—à vue ¼ (a) 1 p. 0/0 prime.

FRET—Le fret n'a pas varié.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

O∴ de la Nlle-Orléans, le 26 déc.∴ 1848.

Il a plu à la Divine Providence d'appeler à elle notre T∴ C∴ F∴ ALEXIS FOURNIER P∴ Chev∴ R∴ +, ancien Mbre∴ de la R∴ L∴ L'Etoile Polaire No 1., décédé ce jour, à midi, à l'âge de 60 ans.

Les membres de la R∴ L∴ ainsi que tous les M∴ de cet Or∴ sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 27 courant, à 4 heures de l'après-midi.

Son corps est exposé à son domicile, rue des Français, entre Conseil et Grands Hommes, en face la Place Washington, 3ème Municipalité.

Par mandement de la R∴ L∴.

M. MEILLEUR, Secrétaire.

Décédé hier à quatre heures P. M., EMILE GUERINGER, âgé de 18 mois. Les parents et amis de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 27 courant, à quatre heures P. M. Le corps est exposé rue Villeré, entre Dumaine et St-Philippe.

NÉCROLOGIE

SUR FÉLIX CABALLERO.

Il succombe ses blanches ailes,
L'ange, à cet aussi, à pris l'essor
Vers les demeures éternelles—
Pauvre mère!... ton fils est mort!
(Reboul.)

Un fils! un fils!... c'est l'orgueil du son père!
Le plus doux lien qui l'attache ici bas!
L'être chéri pour lequel il espère,
Tout le bonheur, que lui-même il n'a pas!...
Un fils aussi, pour sa mère si tendre,
Ah! c'est l'espoir contre toute douleur!
C'est l'ange aimé dont elle fait dépendre
Son bien, sa vie et son plus grand bonheur!...

Et quand le ciel, au jour de sa colère,
Vient les priver tous deux de leur trésor,
Quand se brise son cœur, hélas! la pauvre mère,
Ne peut prévoir que son pauvre enfant sort!
Ah! savez-vous qu'on leur aura brisée
Tout n'est éteint, qui tout jusqu'à l'espoir!...
Ils ont perdu leur amour, leur pensée,
Avec le fils, qu'on ne doit plus revoir!...

Du haut des cieux où les anges demeurent,
Aimable enfant, jette un regard sur nous,
Bien plus heureux que tous ceux qui te pleurent,
Ah! tu pourras, Félix, prier pour tous...
La terre, enfant, c'était pas ta patrie!
Une pour nous tous, bien tuda est le chemin!
Tout de données l'attendaient dans la vie...
Dieu t'a voulu!... Dieu t'a tendu la main!...

X.

COLLEGE D'ORLEANS.

Dirigé par MM. D. A. KEENAN ET L. DABOCHE,

Rue des Ursulines, 65, entre Condé et Royale.

MM. D. A. KEENAN ET L. DABOCHE, professeurs dans le collège de la Nouvelle-Orléans autrefois, dirigé par M. l'Abbé Milo ... [illegible] ...

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire Holyoke, Day, pr Boston.
—Liverpool ... Smith, pr Boston.
Barque Irene, Dick, pr Londres.
Brick Miltiades, Delvaille, pr Tampico.
— Ewing, Robinson, pr Vera Cruz.
Goélette Lionell, Brown, pr Norfolk.
— Class C Kepper, Allison, pr Pensacole.
Steamer Mobile, Sutton, pr Mobile.

ARRIVÉS.

Steamship Palmetto, Smith, de Galveston.
Navire Elizabeth Denison, Spencer, du Havre.
Barque Liscard, Smith, de Liverpool.
— Abercromby, Lowry, de Clyde.
Brick Dauntless, Graves, de Rio Janeiro.
— James Gray, Carter, de Wales.
Goélette Charles, Clark, de Analing Bay.
— Creole, Allen, d'Apalachicola.

STEAMERS.

Continental, Goodine, de Cincinnati.
Silas Wright, O'Neal, de Cincinnati.
Dickens, Wells, de Cincinnati.
Pioneer, Fowler, de St. Louis.
E D White, Haygood, de Louisville.
Ne Plus Ultra, Phillips, de St-Louis.
Bluff, Shaw, de St-Louis.
Ivanhoe, Cochran, de Cincinnati.
Gen Jessup, Forse, de St Louis.
Gladiator, Purnsworth, de Nashville.
Hecla, Dunson, de Grand Ecore.
Princess No 2, Sandford, de New-Carthage.
Uncle Sam, Baranco, de Pointe Coupée.
Marshall Ney, Carlisle, de Memphis.
Magnolia, Thompson, de Vicksburg.
Greek, Broadwell, de Mobile.
Rockaway, Davis, de Hurricane Bluffs.
Mobile, Sutton, de Mobile.
California, Reynolds, de Mobile.
Flora, Johnson, de Vermillionville.
Princeton, Dickinson, de Camden.
Natural of Alabama, Fuller, St. Martinsville.
Duck River, Applegate, de la rivière Tensas.
Eliska, Bandry, de Baton-Rouge.
Luna, Fairchild, du Bayou Sara.

MEMORANDA.

NEW-YORK, 17 décembre.—Expédié, navire Edgar, Smith, pour la Nlle-Orléans; steamship Anglo Saxon, pour la Nouvelle-Orléans.—21 déc. expédié, naylor Sultana, do.

BOSTON, 14 décembre.—Expédiés, navires Manton, Leighton, & Oberlin, Gilchrist, pour la Nlle-Orléans.—Arr., navire Aimee, Patten, de la Nouvelle-Orléans.—20 déc. Expédié, navire Bedford, pr la Nlle-Orléans.

PHILADELPHIE, 19 décembre.—Expédiés, navires Commerce, Harris, & J. P. Andros, pour la Nouvelle-Orléans.

SAVANNAH, 18 décembre.—Expédié, navire Phileas, Berry, pour la Nouvelle-Orléans.

WILMINGTON, 6 déc.—Arrivée, goélette Samuel Churchman, Rodgers, de la Nlle-Orléans.—18, goélette Kennebec, Mildrum.—9, brick Harriet, Drew, pour la Nouvelle-Orléans.

BELFAST, 8 décembre—Partie, barque F. Wilson, Orland, pour la Nlle-Orléans.

EAST-THOMASTON, 14 décembre—Partie barque Telegraph, Crockett, pour la Nouvelle-Orléans.—19, barque A. H. Kimball, Sleeper, pour la Nouvelle-Orléans.

Le steamship Crescent City était en charge à New York pour Chagres le 22 courant; il avait déjà 400 passagers.

Ports étrangers.

BORDEAUX, 25 nov.—Arrivé, navire Oscar, de la Nouvelle-Orléans.—16, Parti, Orlando, pour la Nlle-Orléans.

CORK, 25 nov.—Parti, navire Georgia, pour la Nouvelle-Orléans.—23, Weekend, pour la Nouvelle Orléans.

CLYDE, 27 novembre—Arrivé, navire Asia, de la Nouvelle-Orléans.

CARDIFF, 29 nov.—Parti, navire Burtel, pour la Nlle-Orléans.

FALMOUTH, 24 novembre—Arrivé, navire Roger Sherman, de la Nlle-Orléans.

GRAVESEND, 25 novembre.—Arrivé, navire Tyrone, de la Nlle-Orléans.—30, Parti, Moselle, pour la Nlle-Orléans.

HAVRE, 25 nov.—Arrivés, navires Lorena, Conway, de la Nouvelle-Orléans; Hargrave, Duncan do; Lyons, Pratke, do.—29, Parti, Pa X1, (Fr) Gulzot, pour la Nouvelle Orléans.

HULL, 30 nov.—Arrivé, navire Marsetta, de la Nlle-Orléans.

LIVERPOOL, 25 novembre—Arrivés, navires North Carolina, Drummond; Washington, Snow; Gov Davis, Coltar, de la Nouvelle Orléans.—27, Kensington, Horton.—1 déc. Huguenot, Gardner; Ayr, Mills, do; Howard, Chase, McKey, do—Expédiés, J II Shepard, Ausword, & John Garrow, Cook, pour la Nouvelle-Orléans.

RIO JANEIRO, 1er nov—Chargeant, Hannah, Edy, John Stroud & Brazil.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Europa, de Liverpool à New-York	16 Déc
America, de Liverpool à Boston	30 Déc

D'AMÉRIQUE.

Europa, de New York à Liverpool	10 Janv
America, de Boston à Liverpool	24 Janv

☞ Le brick SALVADORA, capt Ecabe, partira positivement pour la Havane demain jeudi 28 courant. Les passagers sont invités de se trouver à bord à 4 heures précises P. M.
27 déc COSTA & Co, 3, Nelle-Levée.

AVIS AU PUBLIC.

Municipalité No Un.
Comité spécial de Salubrité.

A UNE séance tenue le 23 décembre 1848, il a été résolu ce qui suit:

Toute personne ayant besoin de repilai pourra jusqu'à l'expiration du mois de janvier 1849 faire enlever la terre empilée dans les rues.

Toute obstruction au libre parcours des eaux dans les ruisseaux et rigoles, et occasionnée soit par des débris de matériaux, soit par des immondices, etc., soit par des planches servant en guise de pont pour communiquer avec les maisons, devront être enlevées dans les 24 heures suivant la publication de cet avis.

Les résidents de la Municipalité No Un sont invités à faire relever toutes les ponts construits en avant de leurs maisons pour le service des égouts.

Le public est en outre, prévenu que les commissaires de police des différents districts de la première Municipalité ont reçu pour instruction de faire exécuter à la rigueur toutes les ordonnances concernant la propreté des maisons, cours, allées et banquettes, la libre circulation des eaux dans les ruisseaux, les dépôts de coquilles chez les marchands d'huîtres, et l'accumulation de toutes matières susceptibles d'entrer en putréfaction.

Les amendes imposées par les diverses ordonnances seront rigoureusement perçues.

E. BARTHE, Président du comité.
27 déc

AVIS AU PUBLIC.

MUNICIPALITÉ No UN.

Comité spécial de salubrité.

A LA réunion du 25 décembre 1848, il a été résolu que les propriétaires de charrettes sont invités à s'adresser au voyer de la Municipalité No Un, qui les emploiera immédiatement au nettoyage de la ville.

Des gages libéraux seront donnés.

27 déc E. BARTHE, Président.

Compagnie de la Banque du Canal.

AVIS DE DIVIDENDE—26 décembre 1848.

A UNE Assemblée de la Direction qui a eu lieu aujourd'hui, un dividende de trois pour cent, provenant des profits du dernier semestre, a été déclaré payable en cette ville, le premier lundi de janvier et jours suivants, sur le fonds capital de cette institution, aux actionnaires ou à leurs représentants légaux; et à New-York, à la Banque du Commerce, le premier lundi de février prochain.

Par ordre de la Direction.

27 déc—10 N. N. WILKINSON, Caissier.

AVIS AUX DAMES.

L E soussigné vient d'ouvrir un magnifique assortiment de robes, pour présents de nouvelle année. Mérinos, cachemire, mousseline laine. Soieries noires et de couleur de 50 c. à $2 50. Parfumerie et articles de fantaisie. Sacs de velours, bourses, ombrelles. Broderies de toutes sortes, &c. &c.

J. M. ABRAMS,

27 déc. Encoig. Bourbon et Bienville.

MME SUZANNE MONNIER, accoucheuse, reçue à la Faculté de Paris, a l'honneur d'offrir ses services aux Dames de la Nouvelle-Orléans pour tout ce qui concerne sa profession.

S'adresser, pour références, à MM. les Docteurs Babier, Deléry, Turpin, Barbe, Labatut, Darol, Fouquet, Lambert, Cartier, et à M. P. Soulé. — Sa demeure est rue Tremé, No. 264, entre St Pierre et Orléans. 27 déc—1m

LIVRES POUR ETRENNES.

PAROISSIENS, reliure nacre, en ivoire et en velours.

LIVRES D'EGLISE, reliure velours; le livre magique et intéressant, livres riches, illustrés, pour enfans; Albums, images dentelles, papier fantaisie et à compliments, enveloppes, cartes de visites, gravures: Tableaux et Cadres à muscheal.

Grand rabais.

Revue des Feuilletons, un volume broché, $1 au lieu de $2 50.

Revue pittoresque, $1 25 au lieu de $2 50.

Les Mille-et-un Roman, $1 25 au lieu de $1 50.

Echo des Feuilletons, un volume broché, $2 au lieu de $2 50.

Abonnement au Magasin Pittoresque, $2 au lieu de $2 50.

Grand choix de beaux ouvrages illustrés et objets de fantaisie, à des prix réduits, chez

27 déc J. DUBIN, rue de Chartres, 133.

VENTE ET LOTERIE.

Salon de la Parisienne, No. 231, rue Royale.

L E soussigné tient en main un excellent assortiment de Nougats fins et de gâteaux de toutes espèces pour le jour de l'an.

Une loterie composée de nougats, crèmes, vins d'Espagne, liqueurs et confitures sera tirée tous les jours jusqu'au 1er janvier. Le prix du billet est de 20 cents, la chance est de 10 numéros pour chaque lot gagnant. Le public est invité à venir visiter cet établissement.

FERNANDO JUBES, 231, rue Royale.

Dépôt de Gateaux, Crèmes et Chocolats. 27 déc

AVIS.

MESSIEURS les architectes de la ville de la Nouvelle-Orléans sont invités à soumettre au bureau du secrétaire de la Fabrique de l'Eglise St-Louis, No. 80, rue Royale, jusqu'au premier lundi de janvier 1849, des plans et devis relatifs aux réparations à faire à l'intérieur de la dite église.

Pour renseignements concernant les dites réparations, ils devront s'adresser à M. Félix Labatut, président du Conseil des Marguilliers, ou au révérend C. Maenhaut, curé de la susdite église.

ANT. DUBUC, Secrétaire.

Dépôt de Couverture française de MM. Fort et Aguirre.

L ES soussignés ont constamment en main un grand assortiment de couvertures françaises de MM. Fort & Aguirre de St-Jean Pied de Port, qu'ils offrent à vendre aux bas prix.

EUG. ROCHEREAU, 17 et 19, St-Louis.

25$ DE RÉCOMPENSE. — CONDUIT aux épaves de la 1ère Municipalité, rue Dartiguey, entre Dumaine et St Philippe, ... [illegible] ...

... [illegible] ...

MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

... [illegible] ...

VOR. MAIGNAN, 27, rue St Louis.
23 déc

COMPAGNIE DES CARABINIERS SUISSES.

ATTENTION!!!

LES membres formant la compagnie des Carabiniers Suisses sont convoqués à une assemblée générale, qui aura lieu à la salle d'armes, samedi, à sept heures du soir, le 30 courant, pour prendre part aux délibérations importantes concernant la compagnie.

Tous les retardataires, les réglements seront mis à exécution.

Nouvelle-Orléans, le 25 décembre 1848.

Par ordre du capitaine,

27 déc FURSBINGER, Sergent-Major.

GUACO.

U N dépôt de cette liqueur a été établi chez le soussigné.

Le Guaco guérit les coliques, les crampes d'estomac, arrête les vomissements et les indigestions les plus violentes et excite promptement la transpiration.

L'expérience a prouvé que prise à temps elle guérit la fièvre jaune et le choléra.

En au premier dit petit verre à madère quand on est indisposé ou qu'on a la fièvre, ou éprouve de la corruption de l'air. Prix $10 la bouteille.

VOR. HEBERT, libraire,
27 déc 149, rue de Chartres.

CHOLERA.

JOLIE propriété située dans l'ouest de Covington, paroisse St Tammany, à louer ou à vendre. Sa position est des plus saines, elle contient une maison de maître, vastes bâtiments, et dépendances de toutes sortes, plusieurs arpens de terre, jardins, plantations, etc. que défrichées, bois, etc. Entre autres, elle conviendrait pour une maison de santé.

S'adresser à M. F. Peraltà, Nouvelle-Orléans, rue Conti, No 10, ou à Covington, à M. J. B. Mallie.

Vidéo—2m

MONSIEUR le docteur PIERNAS prévient ses amis et le public qu'il a établi son domicile, RUE DU CANAL, No. 77.

On le trouvera tous les jours chez lui de midi à 2 heures P. M. Vidée—1m

MEMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

LA deuxième livraison des Mémoires d'Outre-Tombe, par M. de Chateaubriand, est en vente à la librairie de VOR. HEBERT, 149, rue Chartres.

N. B. Le prix est fixé à 15 cents la livraison pour les non abonnés au Courrier des Etats-Unis, ceux-ci obtiendront cet ouvrage à raison de dix cents la livraison, plus le postage. On ne souscrit que pour moins de 10 livraisons, payables d'avance.

27 déc.

EN débarquement du navire Radius, de Bordeaux:

77 barriques vin rouge Queyries,
60 demi-barriques vin blanc Haut Sauterne,
A vendre par FERROS FRERES,
27 déc Enc. Royale et Dumaine.

EN débarquement du navire Cabot, de Bordeaux, 504 caisses vin rouge St-Estèphe, ayant droit au drawback. A vendre par FERROS FRERES,
27 déc. Encoignure Royale et Dumaine.

TABAC—50 balles Vuelta de Abajo, capea et tripes, en débarquement du brick Henry Buck, de la Havane, à vendre par L. CANTIN,
27 déc 73 1/2 rue des Magasins.

EN débarquement de l'Orozimbo et Hannah Thornton, de Bordeaux,
400 barriques Montferrand 1846.
49 do St Emilion.
P. LONGIS,
27 déc No. 116, rue Royale

TABAC—220 balles tabac de Cuba et Vuelta de Abajo, capes et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
27 déc 26, Vieille-Levée.

SUCRE—1000 caisses sucre blanc, jaune et brun à vendre en magasin par TROISGROS & LAMPRE,
27 déc 26, Vieille-Levée.

SUCRE—175 caisses en débarquement du brick Henry Buck, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
27 déc 26, Vieille-Levée.

TABAC—12 balles Vuelta de Abajo, en débarquement du brick Henry Buck, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
27 déc 26, Vieille-Levée.

CAFÉ VERT de la Havane, première qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES,
27 déc 31, Commune.

CIGARES—Un grand assortiment parfaitement choisi, contenant les meilleures marques de la Havane, telles que Principes et Plantations, toujours en magasin, et à vendre par LABORDE & XIQUES,
27 déc 31, rue Commune.

EAU DE VIE—70 quarts et 15 barriques de pipe eau de vie de la marque J. J. Dupuy, ayant droit au drawback.
A vendre par S. D. GRATIAA,
35, rue Natchez.

VIN BLANC—100 barils vin blanc Sauterne, à vendre par S. D. GRATIAA,
27 déc 35, rue Natchez.

VIN ROUGE—200 barriques vin rouge ordinaire, 1900 caisses St-Julien, ayant droit au drawback, et à vendre à bas prix par S. D. GRATIAA,
27 déc 35, rue Natchez.

HUILE D'OLIVE—75 caisses huile d'olive superfine, à vendre par S. D. GRATIAA,
27 déc 35, rue Natchez

PEAUX DE VEAU—40 douzaines peaux de veau françaises, à vendre par S. D. GRATIAA,
27 déc 35, rue Natchez

CHAMPAGNE—100 paniers Cordon bleu, Cordon vert et Ancre, en bouteilles et demi bouteilles, à vendre par S. D. GRATIAA,
Vidée 35, rue Natchez

TRUFFES—200 boîtes pures du Périgord, 200 demi boîtes do do
100 boîtes, 400 $ et 500 $ de boîtes pâtés truffés, à vendre par S. D. GRATIAA,
Vidée 35, rue Natchez.

FRUITS AU JUS—10 caisses fruits au jus en bouteilles et demi do, à vendre par S. D. GRATIAA,
27 déc 35, Natchez

PRUNES SÈCHES—20 caisses prunes sèches, à vendre par S. D. GRATIAA,
27 déc 35, Natchez

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS,

Conseil de la Municipalité No Un,
Séance de lundi, 18 Décembre 1848.

RESOLU que des propositions cachetées seront reçues jusqu'au premier lundi de janvier prochain, pour la construction d'un marché sur le terrain du marché aux légumes, face à la Vieille Levée, semblable à celui qui se trouve sur le côté faisant face au fleuve, conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer, payable comptant.

(Signé:) JOSEPH GENOIS, Recorder.
Approuvé le 20 décembre 1848.
Signé: A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme, H. BIER, Commis.

Conformément à la susdite résolution avis est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au premier lundi de janvier prochain, pour la construction d'un marché sur le côté du marché aux légumes, face à la Vieille Levée, semblable à celui qui se trouve sur le côté faisant face au fleuve, conformément au susdites spécifications.

A. D. CROSSMAN, Maire.
25 déc

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS,
le 23 décembre 1848.

CONFORMÉMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée à sa séance du 18 courant, avis est par le présent donné que je recevrai jusqu'au 2 janvier 1849, à mon bureau, des propositions par le plus haut et dernier enchérisseur la plateforme des sucres et mélasses, pour le terme d'une année, à partir de la dite proposition, conformément aux ordonnances et résolutions relatives à la dite plateforme.

Les termes et conditions seront fixés au moment de la vente. A. D. CROSSMAN, Maire.

JOUETS! JOUETS! JOUETS!

AU

Grand Bazar de la rue de Chartres, No. 84,

ENTRE BIENVILLE ET CONTI.

J. E. LOBRE & Cie.

INVITENT respectueusement les dames et le public à visiter leur immense assortiment de jouets qu'ils vendent à des prix très modérés.

Les jeunes enfants sont informés que la grande loterie gratis est composée cette année de 100 lots gagnants.

Chacun des enfants visitant le Bazar d'ici au 1er janvier aura droit à un billet.

La loterie sera tirée le 1er janvier à 6 heures du soir. 23 déc

M. G. SCHMITT.

RUE D'ORLEANS, No 87, maître de chapelle de la reine douairière d'Espagne, professeur de piano et de chant au couvent du Sacré-Cœur, à Paris, organiste de la chapelle de l'archevêque de Paris, a l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans, qu'il a du temps à consacrer à des leçons de piano et de chant. Il recevra les jeunes filles chez lui, et se rendra avec empressement dans les familles qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Références—M. l'évêque de la Nouvelle-Orléans,—Mde Vve René Trudeau,—M. et Mde Boyer.

N. B.—On trouvera chez lui un choix de morceaux de musique vocale et piano. 25 déc—6

Reprise de la publication du Vicomte de Bragelonne.

LA 3ème livraison du Vicomte de Bragelonne, ouvrage faisant suite aux Trois Mousquetaires et à Vingt-Ans Après, par A. Dumas, est en vente chez VOR. HEBERT, Libraire, 149, rue de Chartres.

Prix: 15 cents. 25 déc

LA LUXURE.

LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX, PAR E. SUE.

LE 7ème numéro de la Luxure, par Eugène Sue, est en vente à la librairie de VICTOR HÉBERT, 144, rue de Chartres.
25 déc

Cotons imprimés.

REÇU par les derniers arrivages de Glascow, les marchandises suivantes, convenables pour le marché mexicain:

12 caisses linons imprimés.
13 do jaconats do.
8 do organdis et linons imprimés.
6 do mouchoirs rouges de Turquie et Bandanas.
2 do mouchoirs bleus de Ronal et d'Anglet.
1 do ginghams assortis, à vendre par McDOWELL & PECK,
25 déc 98, rue Gravier.

Toiles Osnaburgs et draps de lits.

REÇUS par les navires Adeline de New York, et Liverpool:
8 balles Osnaburgs non blanchi.
4 do toiles à draps de Russie blanchis.
10 caisses platilles et Britannias.
10 do toile d'Irlande.
10 do do Silesia.
... mouchoirs batiste, à vendre par McDOWELL & PECK,
25 déc 98, rue Gravier.

Sacs à grains.

25000 sacs à grains en fil, en balles de 500 chacune, venant d'arriver par les navires Adeline et New-York, de Liverpool, et à vendre par McDOWELL & PECK,
25 déc 98, rue Gravier.

EN débarquement du navire Radius, de Bordeaux:

... [illegible] ...

Vente de navires du Gouvernement.

IL sera reçu par le major D. D. Thompkins, quartier-maître de l'armée des Etats-Unis, au No. 149, rue de la Commune, Nouvelle Orléans, jusqu'à dix heures A. M. le 3 janvier 1849, des propositions cachetées pour l'achat des steamers et navires désignés, appartenant aux Etats-Unis; lesquelles devront, pour ce destinés. Ces bateaux sont:

Le vapeur ALABAMA, du port de 700 tonneaux, de la force de 300 chevaux, bouilloires neuves, ayant à bord il y a quelque mois pouvoir d'un appareil pour distiller l'eau de mer, et bon condensateur de Hall, gréé de trois mâts ...

—Le vapeur NEW-ORLEANS, du port de 750 tonneaux, en bon ordre et bien approvisionné, machines de la force de 275 chevaux; ce bateau peut recevoir 2,500 barils et du charbon pour 25 jours.

—Le vapeur FASHION, du port de 497 tonneaux, de la force de 400 chevaux; coque et machine récentes, avec une bouilloire neuve manufacturée dans la fonderie des Etats-Unis, du meilleur fer du Tennessee; pouvant porter 2000 barils de charbon pour 15 jours.

23 déc—jusq. 20 janv

Remède contre le Choléra.

TEINTURE DE GUACO.

A vendre, rue du Quartier, No. 74, entre Condé et Royale.

A. E. PARRY.

La manière de s'en servir est sur l'étiquette.

23 déc—3m

EN débarquement des navires Archelaus, Anna, Emily, Kent et Adeline, de Liverpool et Angleterre, des marchandises ... ayant droit au drawback:

Toiles: Bretagnes, Estopilles, Crequilles, Mouchoirs rouges imprimés de Verone et Madras.
Calicots imprimés de fil.
Mousselines et Balzorines imprimées.
Toiles à chemises Regatta, imprimées larges.
Coutils de coton, dessins nouveaux et de fantaisie. Coton rouge vif de Turquie. Coton à coudre en pelotes et sur bobines.
Linons Victoria, Organdis, Bayetas, Lastinge et Coton extra fort.
Toile à draps de Russie, Platilles de coton, &c.

Aussi pour ce Marché:

Belles toiles 4/4, pièces et demi-pièces.
Ginghams de fil, grande variété.
Toiles à drap, Huckabacks, toiles à serviettes, ouvrées, guipures, boites et blancs, &c., à vendre à des prix modérés par

GARBLE & BOYLE, 2, Bienville.

Agents pour la vente du fil fort à 6 brins noir blanc, d'Alexander. 23 déc—1m

EXPOSITION

D'ORFÈVRERIE GALVANIQUE,

DE LA FABRIQUE

DE Messrs Ch. CHRISTOFLE & Cie.,

BREVETÉS DU GOUVERNEMENT.

Dépôt chez LOISON & SILVESTRE, rue de Chartres, No 36, agents à la Nlle-Orléans.

Exposition chez M. BOIL, même rue No 41.

L'ouverture sera lundi-mardi prochain, 19 courant.

L'assortiment consiste en service de table complets de 12, 18 et 36 couverts, soupières, plats, réchauds, casseroles, théières, bouilloires à thé, cafetières, pots à lait, coûtiers, fourchettes, couteaux, couverts à dessert, bols à punch, corbeilles, plateaux, et autres objets de table, depuis des petites pièces de bas prix jusqu'à de grandes pièces de $3 à 400 et quelques unes de $6 à $800. Ces dernières très riches, exécutées sur les dessins des premiers artistes du genre, sont des morceaux d'art remarquables par la beauté des modèles, la richesse et le fini du travail. Plusieurs de ces services sont pareils à ceux fabriqués par eux pour le roi Louis-Philippe, le duc d'Aumale et la famille royale.

Une magnifique fontaine de 3 pieds de haut surmontée d'un cercle de 10 lumières ainsi que des pendules richement ornées de sujets allégoriques attireront surtout l'attention du public. Il y a également des lampes et des candélabres fort beaux, des coffrets guillochés, des flacons et autre bijouterie de fantaisie du meilleur goût.

Ces objets sont particulièrement convenables pour présents de fête et ornements de salon.

L'exposition aura lieu jusqu'au 23 décembre. Les prix sont marqués en chiffres connus.—Un encap final des objets qui resteront invendus sera fait au même endroit lundi jour 23 décembre de 4 heures à 8 heures du soir et autres jours.

MM. Loison et Silvestre ont reçu des dessins de modèles et des tarifs de tous les articles de table de la fabrique de MM. Christofle & Co. Ils prendront les ordres que l'on désirerait faire exécuter sur ces dessins et aussi sur tous autres que l'on désirerait. 16 déc—10

RARE OCCASION!!!

Vente au prix coûtant.

BIJOUTERIE, JOAILLERIE, MONTRES ET CHAINES POUR HOMMES ET POUR DAMES,

GARNITURES DE CHEMINÉES, PENDULES, CANDÉLABRES, VASES, LAMPES, etc; Services de table en Plaqué; Porcelaines, Cristaux et Bronzes de Paris; Bourses à ouvrage, Gants, à odeurs, à Mouchoirs; Caves à Liqueurs; Parfumerie supérieure de Lubin et autres; Coutellerie anglaise; et un assortiment des plus étendus et des mieux choisis d'ARTICLES DE FANTAISIE, convenables pour CADEAUX DU NOUVEL AN, etc. etc. etc.

☞ Déterminé à liquider ses affaires, le soussigné a résolu de vendre au prix coûtant et même au-dessous, à partir de ce jour, son fonds si varié de marchandises. Cette résolution étant formelle, la plus meilleure occasion ne se sera offerte au public de la Nouvelle-Orléans. Son fonds tout récemment augmenté de nouvelles marchandises, reçues d'Europe et du Nord, est certainement un des plus complets, un des plus beaux qu'il y ait en ville. En l'offrant aux prix coûtant et au-dessous, il croit avoir fait pour les lois une chose qu'il ... préalable, visiter son magasin.

N. B.—Une notable diminution sera faite aux acheteurs en gros et aux marchands de la campagne. C. REDON.

Encoignure des rues de Chartres et de la Douane.

18 déc—1m

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 20 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée lundi prochain, jour de Noël, ainsi que le 1er et le 8 janvier 1849. Les billets échéant ces jours devront être payés les samedis précédents, jours où le bureau d'escompte se réunira.

22 déc R. M. DAVIS, Caissier.

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1848.

CETTE Banque sera fermée lundi prochain 25 décembre 1848 (Jour de Noël), aussi lundi 1er, et le 8 janvier prochain. Les billets échéant ces jours de fête seront payables les samedis précédents.

R. J. PALFREY, Caissier.

COMPAGNIE DU RAIL ROAD JEFFERSON ET LAC PONTCHARTRAIN.

Nouvelle-Orléans, 21 Décembre 1848.

AVIS—Une élection de sept directeurs de cette compagnie pour l'année prochaine aura lieu à la Nouvelle-Orléans, au bureau de la compagnie du chemin de fer de Carrollton, encoignure Canal et Carondelet, lundi et mardi 1er et 2 janvier 1849, de 10 heures à midi au quart.

CHARLES BAQUIÉ,
22 déc Secrétaire.

REFLEXIONS

SUR LA CAMPAGNE

DU

Général Andrew JACKSON,

En Louisiane en 1814-15

PAR BERNARD MARIGNY,

Né à la Nouvelle-Orléans en 1785.

L'est petit in 8o. Prix.—50 cents.

En vente, à la librairie de VOR. HEBERT,
20 déc—1m 149, rue de Chartres.

Magasin d'Habillements en gros et en détail.

THOMAS C. PAYAN & Co.

No 10, rue du Canal, entre Chartres et Vieille Levée, à la Nouvelle-Orléans.

Manufacture de Crane, Payan & Co.

No 133, rue Market Newark, New Jersey.

ONT constamment en main un grand et magnifique assortiment d'habillements fins et communs faits à la dernière mode, et préparés expressément pour ce marché, par des ouvriers expérimentés. Ces marchandises ont toujours leurs habillements de tout à tenir. 20 déc—V&C

ARTICLES D'ÉTRENNES,

Gros et détail au prix de Paris.

PARFUMERIE PARISIENNE.

L. BUSSY,

Fabrique de Parfumeries fines et de Savons de toilette.

MAGASIN ET FABRIQUE:

182, Rue de Chartres, entre Conti et St-Louis.

Vidée—1m

A céder à des conditions avantageuses.

UN fonds de marchandises sèches et le bail d'un magasin situé dans un quartier central.

S'adresser rue Royale, No. 280, entre les rues Dumaine et St Philippe. 15 déc—19

CHAUX—1,000 barils chaux fraîche des carrières du Cap-Girardeau, en débarquement et à vendre par P. H. MONSSEAUX,
23 déc 219, rue St-Louis, au Marble Yard.

CIMENT—300 barils Lawrence Rosendall Hydraulic Ciment, à vendre par P. H. MONSSEAUX,
23 déc 219, rue St-Louis, au Marble Yard.

Bottes, Souliers et Brodequins en débarquement des navires Lender, Cromwell et autres derniers arrivages, un grand assortiment de chaussures de saison, à vendre à bon marché par FROST & Co.
23 déc 10, rue des Magasins.

CHAPEAUX de laine et Casquettes de crins à l'usage des plantations, à vendre par FROST & Co.
23 déc 10, rue des Magasins.

SEL—1500 sacs sel commun et fin, de Liverpool, à bord, à vendre par C. J. WHEELER,
23 déc 5, Bank Place.

SACS EN FIBRE—3000 sacs à vendre par C. J. WHEELER,
23 déc 5, Bank Place.

HUILE de palma-christi—5 barriques en débarquement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
23 déc 93, Magasins et 11 Magazine Rouges, 2me Municipalité.

CHAUX de Thomaston—2000 barils chaux de Thomaston, à vendre par HAYMAN & HOLDEN,
93, Magasins et 11 Magasins Rouges, 2me Municipalité, 23 déc

PAPIER—8 rames papier à lettres français, une caisse papier à registres, une caisse livres à copier des lettres, récemment reçus et à vendre par FOS DE FUENTES & CO,
23 déc 26, rue Commune.

EN débarquement des navires Greyhound, Cabot, Radius et Hannah Thornton:

250 caisses vin St Julien Médoc
73 barriques vin de Bordeaux, bon;
74 barils vin blanc, supérieur.
60 quarts pipes cognac, 4e preuve, de J & J Pique & Co.
40 barils (fûts) vieux cognac, misselle, 4me preuve, de J. & J. Peon & Co., à vendre par FOS DE FUENTES & CO.,
23 déc 26, rue Commune.

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de cigares de la Havane, consistant en Regalias, Cazadores, Imperiales, Cazadores, Regalias, Vilaplana, Trabucos, Cabanas, etc. les plus renommés ... FOS DE FUENTES & CO.,
23 déc 26, rue Commune.

GOUYAVE—... [illegible] ... FOS DE FUENTES & CO.,
23 déc 26, rue Commune.

VIN ROUGE—... barriques, qualité supérieure, ... FOS DE FUENTES & Co.

50 barriques ... [illegible] ... à vendre par TROISGROS & Co, agents.

AMUSEMENTS.

THÉÂTRE D'ORLEANS.

Jeudi, 28 décembre 1848,

La reprise de

CHARLES VI,

Grand opéra en cinq actes, d'Halévy

☞ On commencera à 6 heures 3/4.

La brochure de Charles VI, avec traduction en anglais, est à vendre au bureau de la location.

SALLE ST-LOUIS.

BAL ET SOUPER d'inauguration donné par les CARABINIERS SUISSES au profit de l'Asile de la Louisiane à la salle St-Louis, le 3 mars 1849.

Les souscription à ce bal est ouverte au bureau de la salle de bal pour un nombre limité de souscripteurs.

La Salle de bal et la Rotonde seront magnifiquement décorées et illuminées pour cette circonstance.

Les souscripteurs élirent les commissaires et les divers comités le plus tôt possible, afin de prendre des mesures pour faire que cette soirée soit la plus brillante qui ait été donnée en cette ville.

Pour de plus amples informations s'adresser à M. Ruffier, au bureau de la Salle de bal. 19 déc

SALLE ST-LOUIS.

BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ.

LA liste de souscription pour une série de cinq BALS MASQUÉS de société est maintenant ouverte au bureau de la salle de bal. Les messieurs qui désirent y souscrire sont invités à s'adresser à M. Ruffier, du bureau à 9 heures A. M. à 2 heures P. M., et à 4 à 8 heures P. M.

Le premier bal aura lieu le vendredi 26 janvier, et le dernier le 20 février, jour du mardi gras.

19 déc—10

SALLE ST-LOUIS.

BALS DES PÈRES DE FAMILLE.

MESSIEURS les souscripteurs aux Bals des Pères de Famille sont invités à envoyer leur liste d'invitation au bureau de la salle de bal, afin qu'elles soient présentées au comité d'admission. Le premier bal aura lieu mardi 26 décembre.

Le comité se réunira tous les dimanches à 1 heure P. M. et tous les mardi à 5 heures P. M.

Comité d'invitation et d'admission

Arnaud Pilié,	J. B. Walton,
Victor Wiltz,	Justin Duret,
W. L. Robinson,	J. O. Nixon.

16 déc—5 P. A. Bogeios.

AVIS.

Les souscripteurs aux soirées de Monsieur et Madame Hazard, sont prévenus que le premier bal aura lieu jeudi, 28 courant. Ils sont également invités à venir prendre leurs billets chez M. Hazard, rue St Charles, entre Bienville et Girod.

PIANOS SYSTÈME ZERGER.

FABRIQUÉS PAR

PLEYEL

Tout exprès pour la Louisiane.

PIANOS OCTAVIANS

NOUVELLE INVENTION

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à MM. les artistes et amateurs, qu'il vient de recevoir des pianos du système Zerger, fabriqués dans la maison de M. Pleyel, tout exprès pour ce pays. En outre de leur solidité et de la belle qualité de son qu'ils possèdent, ils ont l'avantage de donner l'octave à chaque note.

PIANOS A QUEUES

De Concert, de la plus grande richesse, en bois de rose.

PIANOS DROITS PICOLOS,

DE

ERARD ET PLEYEL

A cordes obliques, grand patron, à sept octaves, à pédales sculptées.

PRIX D'ENCAN.

Pour clore une facture,—Pianos système en fer perfectionné, et pianos de H. Herz.—Plusieurs pianos carrés d'occasion.

Echange de pianos, accord et réparation.

232, RUE ROYALE,

Entre Saint-Philippe, et Ursulines.

4 déc—3m A. PERIER

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait sous la raison de J. FAIVRE & J. D. ALLOYON est dissoute d'un consentement mutuel.

J. FAIVRE continuera comme par le passé à tenir un grand assortiment de pianos de sa fabrique (système en fer) ainsi que ceux de maisons Pleyel & Erard à son nouvel domicile rue Conti 147, vis à vis de son ancienne demeure.

Il s'occupera de la location, accords et réparations de pianos. 23 sept

FABRIQUE DE MOUTARDE CREOLE.

(Permanente depuis 1833),

Rue St Louis, 110.

LE soussigné, en remerciant le Public de sa bienveillante clientelle, la patronage toujours croissant qu'il lui accordent depuis 15 ans, le informent que pour éviter la peine d'aller dans sa cour, il a établi sur la rue une échoppe ou il tiendra ses plus petit détail.

Le Fabricant profite de cette occasion pour prévenir les personnes qui tiennent à faire usage de la moutarde qu'il prépare, de porter leur attention à l'étiquette et surtout aux cachets qui auront pour titre: "*Moutarde Créole*."

Le *Moutarde Créole* qui a rendu pendant plusieurs années pour le compte de la Fabrique n'étant pas à son service depuis son retour, le public est prévenu qu'il ne débite pas pour le compte du soussigné.

20 déc L. EVLAT.

VICTOR,

RUE ST-CHARLES, 16

IMPORTEUR DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES, vient de recevoir et offre à vendre, en gros et en détail, un grand assortiment d'ARTICLES DE CONFECTION.

Chemises de toile—Chemises en coton à devants de toile—Chemises en coton, cravates et écharpes brodées de toutes espèces.

Gilets de peau, caleçons et bretelles de tous genres. Un grand assortiment de GANTS DOUBLÉS ET autres, gants de soie, cannes, parapluies, de tous genres. Foulards de poche et mouchoirs de toile pour hommes et dames. Brosses et peignes de toutes espèces, bottines et porte-monnaie, nécessaires pour voyageurs; coutellerie, etc.

Un assortiment complet de PARFUMERIE. PERRUQUES, Toupets et cheveux de tous genres pour hommes et pour dames. 12 déc

DR. L. DUPERRON,

DENTISTE,

195, RUE BOURBON, ENTRE SAINT-PIERRE ET ORLEANS.

A l'honneur de faire savoir aux habitans de la Nouvelle-Orléans et des campagnes, qu'il vient de nouveau se fixer en ville d'une manière permanente. L'accueil favorable et la confiance dont on l'a toujours honoré, tant en ville que dans les paroisses, lui feront un devoir de ne rien négliger pour mériter la continuation.

Son cabinet pour toutes sortes d'opérations dentaires est ouvert à l'adresse ci-dessus indiquée, depuis 8 heures du matin à 4 du soir.

23 déc

JULES CARTIER,

CHIRURGIEN-DENTISTE,

Rue Bourbon, 22, entre Canal et Douane.

11 déc—6m

Champagne! Champagne!

LE soussigné vient de recevoir, par le navire la Anna, d'envoi de MM. de Muller, Ruinart, de Rheims,

100 paniers de 12 bouteilles (American Eagle).

FRED. BONIS,

No 68, rue Conti, en face la Banque de la Louisiane. 13 déc

MAGASIN DE CHAUDRONNERIE.

DUCRET & LANGLADE,

Rue St-Louis, No 34,

FABRIQUENT toutes sortes de chaudières, appareils distillatoires et pompes.

Ils ont continuellement en magasin, un assortiment complet de batteries de cuisine, en cuivre et fer battu, ustensiles pour confiseurs, et pharmaciens, très cabarets, poids, et balances de toutes dimensions. Le tout à un prix modéré.

Tous les ordres seront promptement exécutés.

30 oct—1 an

CHARBON! CHARBON!

6000 barils charbon cannel, qualité supérieure, en débarquement et à vendre à prix réduits, par lots à la convenance des acheteurs.

S'adresser chez EDGELL MULFORD & Co.,

20 déc—6 No 16, rue Poydras.

Gouttes préservatives du Choléra Morbus—Asiatique.

Ces gouttes guérissent ou diminuent la diarrhée sur le champ. Elles sont bonnes contre les gargouillements, les borborygmes du ventre, contre les douleurs nerveuses et l'oppression des poumons dans la poitrine, aux extrémités, et aux crampes dans les premiers symptômes du Cholera Morbus Asiatique, qui se trouve arrêté immédiatement par l'usage indispensable ligère et bientôt terminée.

Le dépôt chez J. Llado, pharmacien, rue Condé, No. 27, entre Ste-Anne et Dumaine.

20 déc—6 J. LLADO.

Vente par le Syndic.

Meubles français et Tapisserie.

UN stock de commerce se composant en partie de magnifiques meubles neufs, tels que: sofas à la Louis XIV et chaises à la Pompadour, ottomanes, berceuses, &c., &c.

Étoffes à rideaux, glands et cordelières à rideaux en soie tressée, franges, &c.

Les commerçants et les acheteurs sont invités à venir visiter le stock, qui sera vendu à bas prix au comptant pour clôture d'affaires.

N. B.—A louer le magasin No 77, rue de Chartres, au fer. 19 déc

A LOUER—Un bureau rue de Chartres, entre ... Place, près de la poste. S'adresser à J. V. ou GIANA, 47 rue Bienville. 19 déc

A VENDRE en débarquement de la barque Dona Chapin, de Bordeaux:

73 barriques vin rouge, bon ordinaire.
250 barils vin blanc Haut Sauterne.
150 caisses vin rouge ayant droit à la réexportation.
24 quarts pipe eau de vie, 4me preuve de vie.
300,000 bouchons polaires.
100 caisses cerises à l'eau de vie.
150 do fruits à l'eau de vie.

Par FOUQUET FILS,
18 déc 10, Conti, entre Chartres et Levée

A VENDRE en débarquement du navire Urbain, de Bordeaux:

40 barriques vin rouge, bon ordinaire.
25 barils vin blanc Haut-Sauterne.
Par FOUQUET FILS,
18 déc 10, Conti, entre Chartres et Levée

ON demande à louer un domestique nègre ou mulâtre de 13 à 17 ans, parlant anglais et français. S'adresser rue St Charles, No 16, chez M. Victor.

... [illegible] ...

31 déc—1m F. BINET Fils, 136 Vieille Levée